

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024

CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF DE PREMIERE CLASSE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Etaient présents (16) ou représentés (4) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON représenté par Bernard DUCREUX, Martine MATHÉLY, Bénédicte BORREL, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Arnaud MITORAJ représenté par Alexandra PIRON, Sophie PICOT représentée par Patricia FOUGERE, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Etaient excusés (3) :

Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien MORANGE

Vu le tableau des effectifs budgétaires,

Vu que la mission de suivi de trésorerie doit se renforcer avec le transfert de la compétence assainissement,

Vu que Madame AZROU ISGHI est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et qu'elle occupe actuellement le poste de comptable,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025, pour pourvoir le poste permanent de gestionnaire de la trésorerie et de la comptabilité

Fait et signé le : 13 décembre 2024 à Orcet
Publié le : 16 décembre 2024



Le Maire,

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.